

Annexe 2 - Recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer

1. Résumé

1 Engagement

- À l'heure actuelle, le Conseil de l'ICANN consulte volontairement la communauté sur différentes décisions y compris le budget annuel et les modifications aux statuts constitutifs de l'ICANN. Pour recueillir les commentaires, le Conseil de l'ICANN utilise des mécanismes tels que les consultations publiques et des séances informatives pour mesurer le soutien communautaire et / ou identifier les questions d'intérêt. Ces mécanismes de consultation sont dénommés « processus d'engagement ».
- Le CCWG-Responsabilité recommande que les processus d'engagement pour des actions spécifiques du Conseil d'administration de l'ICANN soient inclus dans les statuts fondamentaux. Bien que le Conseil d'administration de l'ICANN s'engage volontairement dans ces processus à l'heure actuelle, cette recommandation obligerait le Conseil de l'ICANN à entreprendre un vaste « processus d'engagement » avant d'intervenir sur n'importe lequel des éléments suivants :
 - approuver le plan stratégique quinquennal de l'ICANN
 - approuver le plan opérationnel quinquennal de l'ICANN
 - approuver le plan opérationnel annuel et le budget de chaque exercice fiscal de l'ICANN
 - approuver le budget des fonctions IANA
 - approuver les modifications aux statuts constitutifs standard et fondamentaux
 - les décisions du Conseil d'administration relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.
- Si une divergence est constatée entre le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté après le processus d'engagement, la communauté pourrait décider d'utiliser un pouvoir de la communauté comme communauté habilitée en passant par le « processus de signalisation progressive » respectif.
- La communauté pourrait entamer un « processus de signalisation progressive » pour :
 - rejeter un plan stratégique quinquennal, le plan opérationnel quinquennal, le plan opérationnel et le budget annuels ou le budget des fonctions IANA.

- rejeter les modifications apportées aux statuts constitutifs standard de l'ICANN
- approuver des modifications aux statuts fondamentaux et/ou aux actes constitutifs.
- destituer des membres individuels du Conseil d'administration de l'ICANN
- révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN
- lancer un processus de révision indépendant contraignant (c'est-à-dire que la décision du panel peut être appliquée par un tribunal compétent en matière d'arbitrage international) ;
- rejeter les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.

2 **Processus de signalisation progressive**

- Le processus de signalisation progressive peut différer, parfois de manière significative, d'un pouvoir de la communauté à un autre.
- L'une des versions du processus de signalisation progressive les plus normalisées est requise pour tous les pouvoirs de la communauté pour « rejeter », destituer les membres individuels du Conseil d'administration désignés par le Comité de nomination ou révoquer l'ensemble du Conseil d'administration.

3 Ce processus d'intervention progressive comprend les étapes suivantes :

1. une personne commence une pétition dans une organisation de soutien ou dans un comité consultatif faisant partie de la communauté habilitée (voir la recommandation 1 : établir une communauté habilitée pour renforcer les pouvoirs de la communauté).
 - Si la pétition est approuvée par cette organisation de soutien ou par ce comité consultatif, elle passe à la prochaine étape.
 - Si la pétition n'est pas approuvée par cette organisation de soutien ou par ce comité consultatif, le processus de signalisation progressive se termine.
2. L'organisation de soutien ou le comité consultatif ayant approuvé la pétition entre en contact avec les autres organisations de soutien ou les autres comités consultatifs pour leur demander leur soutien.
 - Au moins une organisation de soutien et / ou un comité consultatif supplémentaire doit prendre en charge la pétition (2 au minimum) pour organiser une conférence téléphonique afin de discuter la question.
 - Si ce seuil n'est pas atteint, le processus de signalisation progressive se termine.
 - Autrement, si le seuil est atteint, une téléconférence ouverte est organisée pour discuter la question de la pétition.
3. L'ICANN organise une téléconférence ouverte à toute la communauté.

- Si la communauté habilitée et le Conseil d'administration peuvent résoudre le problème pendant la conférence téléphonique, le processus de signalisation progressive se termine.
 - Si ce n'est pas le cas, la communauté habilitée doit décider si elle souhaite organiser un Forum communautaire pour continuer à discuter la question.
4. La communauté habilitée décide si elle tient un forum communautaire.
- Si le seuil pour tenir un forum communautaire n'est pas atteint, le processus de signalisation progressive se termine.
 - Si ce seuil est atteint, le forum communautaire sera organisé.
5. Un forum communautaire ouvert durant 1 ou 2 jours sera organisé pour toute partie prenante de la communauté intéressée à y participer.
- Si le Conseil d'administration et la communauté habilitée peuvent résoudre leurs problèmes pendant le déroulement du Forum communautaire, le processus de signalisation progressive se termine.
 - Autrement, la communauté habilitée doit décider si elle souhaite utiliser son pouvoir.
6. La communauté habilitée considère l'utilisation d'un pouvoir communautaire.
- Si le seuil pour l'utilisation d'un pouvoir communautaire n'est pas atteint ou s'il y a plus d'une objection, le processus de signalisation progressive se termine.
 - Autrement, si le seuil pour appliquer le pouvoir de la communauté est atteint, ou s'il n'y a qu'une objection, la communauté habilitée fait une recommandation sur cette décision au Conseil d'administration de l'ICANN et lui demande de se conformer à la décision (tel que cela est défini dans les statuts fondamentaux pour ce pouvoir communautaire).
7. La communauté habilitée fait sa recommandation au Conseil d'administration.
- Si la Communauté habilitée a décidé d'utiliser son pouvoir, elle en informera le Conseil de l'ICANN et donnera des instructions au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la décision.
 - Si le Conseil d'administration refuse de le faire ou n'y réussit pas, la communauté habilitée décidera si elle entame le « processus de mise en application ».

4 **Application**

- Si le Conseil d'administration de l'ICANN refuse de se conformer à une décision de la communauté habilitée par l'emploi d'un pouvoir de la communauté ou qu'il n'y réussit pas, la communauté habilitée doit décider si elle souhaite entamer le « processus de mise en application ».

- Le processus de mise en application peut se dérouler de deux façons :
 1. entamer des procédures de médiation et des procédures communautaires de révision indépendante
 2. engager un processus de signalisation progressive pour destituer l'ensemble du Conseil.
- Le processus de signalisation progressive peut se terminer par une résolution ou déboucher sur un « processus de mise en application ». Les résultats des deux processus de mise en application sont légalement applicables devant les tribunaux.

2. Recommandations du CCWG-Responsabilité

- Établir un statut fondamental pour que le Conseil de l'ICANN soit obligé à entreprendre un vaste « processus d'engagement » avant d'intervenir sur n'importe lequel des éléments suivants :
 - approuver le plan stratégique quinquennal de l'ICANN
 - approuver le plan opérationnel quinquennal de l'ICANN
 - approuver le plan opérationnel annuel et le budget de chaque exercice fiscal de l'ICANN
 - approuver le budget des fonctions IANA
 - approuver les modifications aux statuts constitutifs standard et fondamentaux
 - les décisions du Conseil d'administration relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.
- Inclure le « processus d'engagement » et le « processus de mise en application » dans les statuts fondamentaux. Remarque : les processus de signalisation progressive pour chaque pouvoir de la communauté sont définis dans la recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : cinq nouveaux pouvoirs communautaires.

3. Explication détaillée des recommandations

5 Engagement

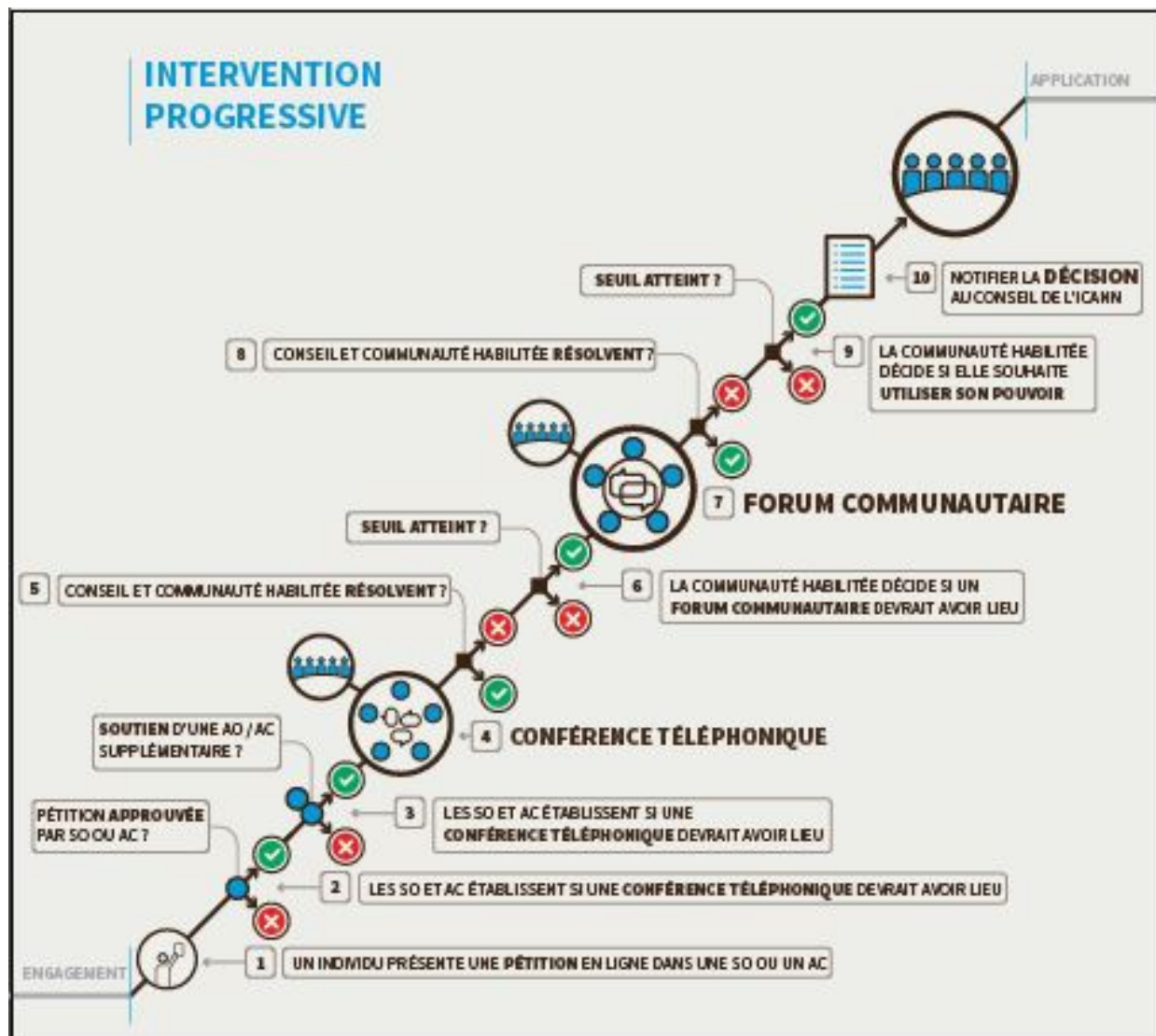
- À l'heure actuelle, le Conseil de l'ICANN consulte volontairement la communauté sur différentes décisions telles que le budget annuel et les modifications aux statuts constitutifs de l'ICANN. Pour recueillir les commentaires, le Conseil de l'ICANN utilise des mécanismes tels que les consultations publiques pour mesurer le soutien communautaire et / ou identifier les questions d'intérêt. Ces mécanismes de consultation sont dénommés « processus d'engagement ».
- Le CCWG-Responsabilité recommande que ce processus de consultation soit inclus dans les statuts fondamentaux. Bien que le Conseil d'administration ait déjà convoqué à ce

processus, cette recommandation obligerait le Conseil de l'ICANN à entreprendre un vaste « processus d'engagement » avant d'intervenir sur n'importe lequel des éléments suivants :

- approuver le plan stratégique quinquennal de l'ICANN
 - approuver le plan opérationnel quinquennal de l'ICANN
 - approuver le plan opérationnel annuel et le budget de chaque exercice fiscal de l'ICANN
 - approuver le budget des fonctions IANA
 - approuver les modifications aux statuts constitutifs standard et fondamentaux
 - les décisions du Conseil d'administration relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.
- Si une divergence est constatée entre le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté pendant le processus d'engagement, la communauté pourrait décider d'utiliser un pouvoir de la communauté comme communauté habilitée en passant par le « processus de signalisation progressive » respectif.
 - La communauté pourrait entamer un « processus de signalisation progressive » pour :
 - rejeter un plan stratégique quinquennal, le plan opérationnel quinquennal, le plan opérationnel et le budget annuels ou le budget des fonctions IANA.
 - rejeter les modifications apportées aux statuts constitutifs standard de l'ICANN
 - approuver des modifications aux statuts fondamentaux et/ou aux actes constitutifs.
 - destituer des membres individuels du Conseil d'administration de l'ICANN
 - révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN
 - lancer un processus de révision indépendant contraignant (c'est-à-dire que la décision du panel peut être appliquée par un tribunal compétent en matière d'arbitrage international) ;
 - rejeter les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.

6 **Intervention progressive**

- 7 Le processus de signalisation progressive peut différer, parfois de manière significative, d'un pouvoir de la communauté à un autre. L'une des versions du processus de signalisation progressive les plus normalisées est requise pour tous les pouvoirs de la communauté pour « rejeter », destituer les membres individuels du Conseil d'administration désignés par le Comité de nomination ou révoquer l'ensemble du Conseil d'administration.
- 8 Remarque : le pouvoir pour approuver des changements aux statuts fondamentaux et pour destituer des administrateurs désignés par une organisation de soutien ou par un comité consultatif présente des caractéristiques spéciales qui sont traitées dans la recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : Sept nouveaux pouvoirs communautaires.



9 Étape 1. Déclencher la révision suite à une pétition de la communauté (15 jours) ou à une action du Conseil

- ⊙ Remarque : pour exercer les pouvoirs de rejet, comme le rejet d'un budget, le délai de 15 jours commence au moment où le Conseil publiera son vote sur l'élément à rejeter. Si la première étape de la pétition n'atteint pas le niveau de soutien requis dans les 15 jours de la publication du vote du Conseil, le processus de rejet ne pourra pas être utilisé. Une pétition commence dans une organisation de soutien ou un comité consultatif.
- ⊙ Toute personne peut présenter une pétition comme une première étape pour utiliser un pouvoir de la communauté.
- ⊙ Pour que la pétition soit acceptée, l'organisation de soutien ou le comité consultatif, conformément à ses propres mécanismes, doit accepter la pétition.

10 **Point de décision :**

- si l'organisation de soutien ou le comité consultatif n'approuve pas la pétition dans les 15 jours le processus d'intervention progressive se termine.
- si l'organisation de soutien ou le comité consultatif approuve la pétition, on peut passer à la prochaine étape.

11 **Étape 2. Déclencher la révision suite à une pétition de la communauté 2e. partie (6 jours à partir de la fin de l'étape précédente)**

- ⊙ L'organisation de soutien ou le comité consultatif ayant approuvé la pétition entre en contact avec les autres organisations de soutien ou les autres comités consultatifs pour leur demander leur soutien. Au moins une organisation de soutien et / ou un comité consultatif supplémentaire doit prendre en charge la pétition (2 au minimum) pour organiser une conférence téléphonique afin de discuter la question.

12 **Point de décision :**

- si un minimum de deux organisations de soutien ou comités consultatifs donne son soutien à la pétition dans les 6 jours, une conférence téléphonique est organisée
- si la pétition n'atteint pas le niveau de soutien requis dans les 6 jours, le processus d'intervention progressive se termine (à l'exception de la destitution d'un administrateur)

Remarque : pour les résolutions du Conseil de l'ICANN sur les modifications aux statuts constitutifs standard, au budget, aux plans stratégique et opérationnel, le Conseil serait tenu de fournir automatiquement un délai de 21 jours avant que la résolution entre en vigueur pour permettre que l'intervention progressive soit confirmée. Si la pétition est soutenue par au moins 2 organisations de soutien ou comités consultatifs dans le délai de 21 jours, le Conseil est tenu de suspendre la mise en place de la résolution contestée jusqu'à ce que les processus d'intervention progressive et d'application soient complétés. Cela vise à éviter que l'ICANN soit obligée à défaire ses actions (si le rejet est approuvé), ce qui pourrait être potentiellement très difficile.

13 **Étape 3. Conférence téléphonique (7 jours pour organiser et tenir la conférence à compter de la date à laquelle l'appel a été décidé)**

- ⊙ Les organisations de soutien et / ou les comités consultatifs qui font la pétition devront distribuer une justification écrite pour exercer le pouvoir de la communauté en vue de la conférence téléphonique. N'importe quel(le) SO/AC peut faire part de ses réflexions préliminaires ou questions par écrit avant la tenue de la conférence par le biais d'une liste de diffusion archivée créée spécialement.
- ⊙ L'ICANN organise une conférence téléphonique ouverte pour tous les participants intéressés avec les services de l'ICANN et de son personnel. Les représentants du Conseil de l'ICANN sont censés participer et être prêts à aborder les problèmes soulevés

14 **Point de décision :**

- si la communauté et le Conseil d'administration peuvent résoudre le problème pendant la conférence téléphonique, l'intervention progressive se termine
- si la communauté et le Conseil ne peuvent pas résoudre le problème, la communauté doit décider si elle souhaite organiser un Forum communautaire.

15 **Étape 4. Décision de tenir un Forum communautaire (7 jours à partir de la fin de la conférence téléphonique)**

- ⊙ Les organisations de soutien et / ou les comités consultatifs doivent décider s'ils veulent tenir un Forum communautaire. Il s'agirait d'un événement d'une ou deux journées, possiblement en personne, pendant lequel la communauté de l'ICANN pourrait examiner en détail la question entre le Conseil et la communauté et les possibles voies à suivre pour parvenir à une action ou résolution.

16 **Point de décision :**

- si trois ou plusieurs organisations de soutien ou comités consultatifs (pour exercer certains des pouvoirs communautaires, 2 seulement) donnent leur soutien à la tenue d'un forum communautaire, celui-ci sera organisé dans un délai de 7 jours.
- si la proposition d'organiser un forum communautaire n'obtient pas le soutien nécessaire dans les 7 jours, le processus d'intervention progressive se termine.

17 **Étape 5. Tenue d'un forum communautaire (15 jours pour organiser et tenir l'événement à partir de la date dans laquelle la décision a été prise)**

- ⊙ L'objectif du Forum communautaire est le partage d'informations (les fondements de la pétition, etc.) et exprimer les points de vue de la communauté sur la pétition. En conséquence, n'importe quel(le) SO/AC pourra communiquer par écrit son point de vue préliminaire sur l'exercice de ce pouvoir communautaire.
- ⊙ Format du forum communautaire :
 - pour la plupart des pouvoirs, ceci est censé n'inclure que des méthodes de participation à distance telles que les téléconférences et les réunions du type Adobe Connect sur une période d'un ou deux jours au maximum. Il n'est pas prévu que les participants se rencontrent, sauf si le calendrier leur permet d'assister à une réunion programmée par l'ICANN. La seule exception c'est le pouvoir de révoquer l'ensemble du Conseil ce qui exigerait une réunion en personne. Les trois SO ou AC, ou plus, qui ont approuvé l'organisation du forum communautaire décident si cet événement peut attendre la réunion suivante programmée par l'ICANN ou si les participants doivent être convoqués à une réunion extraordinaire. Dans ces deux cas, les trois ou plusieurs SO ou AC ayant demandé le Forum communautaire publieront la date de la réunion qui ne sera pas soumise à la limitation des 15 jours. Dans ce cas, le forum communautaire serait considéré achevé à la fin de la réunion en personne.

- ouvert à tous les participants intéressés.
- géré et modéré de manière juste et neutre.
- l'ICANN fournira les services de soutien. Le personnel de soutien de l'ICANN fera l'enregistrement du/des forum/s qu'il rendra disponible au public, y compris toutes les présentations écrites
- les représentants du Conseil de l'ICANN sont censés participer et être prêts à aborder les problèmes soulevés
- dans la mesure où les SO/AC concernés estimerait nécessaire de poursuivre les délibérations, deux autres sessions du forum communautaire pourront être organisées.
- le forum ne prendra pas de décisions ni ne cherchera de consensus et ne décidera pas non plus si la pétition avancera à l'étape de prise de décision. Cette décision est du ressort des organisations de soutien et / ou des comités consultatifs et elle sera prise après le Forum.

18 **Point de décision :**

- si la communauté habilitée et le Conseil d'administration peuvent résoudre le problème dans le forum communautaire, l'intervention progressive se termine
- si la Communauté habilitée et le Conseil d'administration ne peuvent pas résoudre le problème, la communauté doit décider si elle souhaite entreprendre des actions ultérieures.

19 **Étape 6. Décision d'utiliser un pouvoir de la communauté comme une Communauté habilitée (quinze jours à compter de la conclusion du forum de la communauté)**

20 **Point de décision :**

- si quatre organisations de soutien et / ou comités consultatifs ou plus (pour certains pouvoir il suffit de 3) soutiennent et tout au plus un ou une présente une objection dans la période de 15 jours, l'électeur unique utilisera son pouvoir. La communauté publiera également une explication de la raison pour laquelle elle a choisi de le faire. L'explication publiée peut refléter les différents motifs sous-jacents
- si la proposition d'habiliter l'électeur unique à exercer son pouvoir ne parvient pas aux seuils requis pendant la période de 15 jours, le processus de signalisation progressive se termine.

21 **Étape 7. Informer le Conseil de l'ICANN (1 jour)**

- ⊙ Si la communauté habilitée a ordonné à l'électeur unique d'utiliser son pouvoir, elle en informera le Conseil de l'ICANN et donnera des instructions au Conseil de prendre les

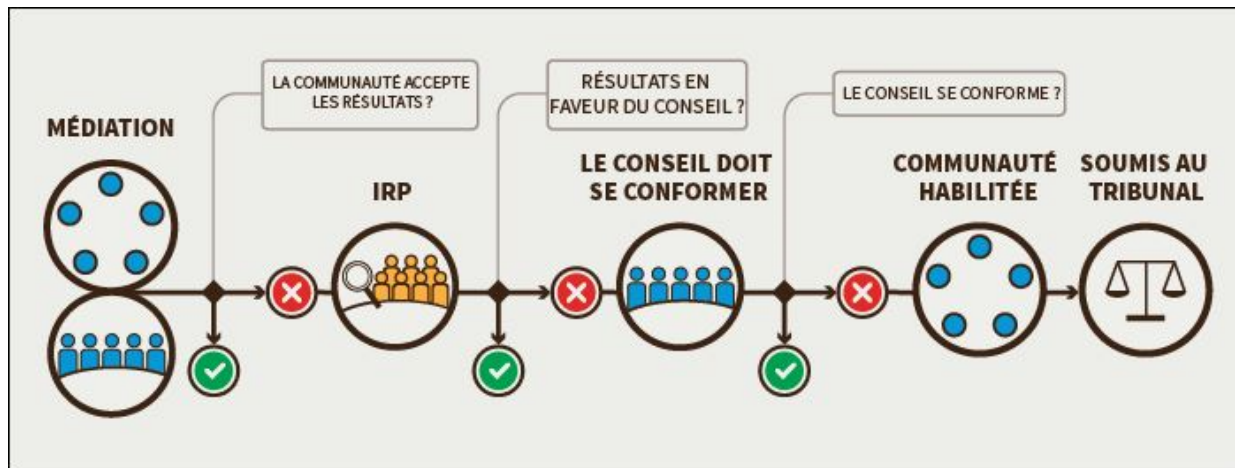
mesures nécessaires pour se conformer à la décision.

22 Application

23 Si le Conseil d'administration de l'ICANN refuse ou omet de se conformer à une décision de la communauté habilitée d'utiliser un pouvoir communautaire, la communauté habilitée doit décider si elle souhaite entamer le « processus de mise en application ».

24 Le processus de mise en application peut se dérouler de deux façons :

25 **Option 1 : entamer des procédures de médiation et des procédures communautaires de révision indépendante.**



a) Des représentants de la communauté et du Conseil de l'ICANN s'engageront dans une étape de médiation formelle.

- Si la communauté accepte les résultats de l'étape de médiation, le processus de mise en application serait terminé.
- Si la communauté n'accepte pas les résultats de l'étape de médiation, la communauté procédera à un processus de révision indépendante (qui ne peut être initié qu'en utilisant le processus d'intervention progressive décrit ci-dessus).

b) Des représentants de la communauté et du Conseil de l'ICANN entament un processus de révision indépendante formel et contraignant.

- Si les résultats du processus de révision indépendante de la communauté sont en faveur du Conseil, le processus de mise en application est terminé.
- Si les résultats du processus de révision indépendante contraignant sont en faveur de la communauté, le Conseil de l'ICANN doit se conformer.

c) Si le Conseil de l'ICANN ne se conformait pas à la décision du processus de révision indépendante, la communauté habilitée aura deux options :

- la communauté habilitée peut légalement demander à un tribunal de faire respecter les résultats du processus de révision indépendante.
- la communauté habilitée peut utiliser le processus de signalisation progressive afin d'exercer son pouvoir pour révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN.

26 Option 2 : engager un processus d'intervention progressive pour révoquer l'ensemble du Conseil.

- Si le seuil de soutien communautaire requis est atteint, la communauté habilitée destitue l'ensemble des membres du Conseil de l'ICANN (à l'exception du PDG) et les remplace par un Conseil provisoire jusqu'à ce qu'un nouveau Conseil d'administration soit élu.
- La communauté habilitée peut légalement exercer le pouvoir pour révoquer l'ensemble du Conseil d'administration devant les tribunaux.

Tableau : seuils requis pour les divers processus de signalisation progressive et de mise en application (pour un minimum de 5 organisations de soutien ou comités consultatifs participants) :

Pouvoirs requis par la communauté ?	Est-il nécessaire de tenir une conférence téléphonique ?	Faut-il convoquer un forum communautaire ?	Y a-t-il du soutien consensuel pour exercer un pouvoir communautaire ?
27 1. Rejeter un plan opérationnel / plan stratégique / budget proposé	28 2 AC / SO soutiennent le blocage	29 3 AC / SO soutiennent le blocage	30 4 d'entre eux soutiennent le rejet et tout au plus 1 d'entre eux l'objection
31 2. approuver des modifications aux statuts fondamentaux et/ou aux statuts constitutifs	32 2 AC / SO soutiennent l'approbation	33 3 AC / SO soutiennent l'approbation	34 4 d'entre eux soutiennent l'approbation et tout au plus 1 d'entre eux l'objection
35 3. rejeter les modifications aux statuts constitutifs réguliers	36 2 AC / SO soutiennent le blocage	37 2 AC / SO soutiennent le blocage	38 3 d'entre eux soutiennent le rejet et tout au plus 1 d'entre eux l'objection

Pouvoirs requis par la communauté ?	Est-il nécessaire de tenir une conférence téléphonique ?	Faut-il convoquer un forum communautaire ?	Y a-t-il du soutien consensuel pour exercer un pouvoir communautaire ?
39 4a. Destituer un administrateur du Conseil désigné par une organisation de soutien ou un comité consultatif	40 Majorité au sein de l'AC/SO qui l'a désigné	41 Majorité au sein de l'AC/SO qui l'a désigné	42 Inviter et examiner les commentaires de toutes les SO et les AC. majorité de 75 % au sein de l'AC/SO qui l'a désigné pour destituer leur administrateur
43 4b. Destituer un administrateur du Conseil désigné par le Comité de nomination	44 Soutien de 2 AC/SO	45 Soutien de 2 AC/SO	46 3 d'entre eux soutiennent le processus de révision indépendante et tout au plus 1 d'entre eux l'objection
47 5. Révoquer le Conseil d'administration de l'ICANN dans son ensemble	48 Soutien de 2 AC/SO	49 Soutien de 3 AC/SO	50 4 d'entre eux soutiennent le rejet et tout au plus 1 d'entre eux l'objection ¹
51 6. Entamer un processus de révision indépendante contraignant	52 Soutien de 2 AC/SO	53 Soutien de 2 AC/SO	54 3 d'entre eux soutiennent le processus de révision indépendante et tout au plus 1 d'entre eux l'objection 55 Requérir la médiation avant le début de l'IRP

¹ Une minorité des participants du CCWG-Responsabilité préfère exiger 5 organisations de soutien ou comités consultatifs ou permettre une objection pour bloquer le consensus

Pouvoirs requis par la communauté ?	Est-il nécessaire de tenir une conférence téléphonique ?	Faut-il convoquer un forum communautaire ?	Y a-t-il du soutien consensuel pour exercer un pouvoir communautaire ?
56 7. Rejeter les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.	57 Soutien de 2 AC/SO	58 Soutien de 3 AC/SO	59 4 d'entre eux soutiennent le rejet et tout au plus 1 d'entre eux l'objection

60 La mise en place de la communauté habilitée prévoit actuellement que toutes les organisations de soutien, le Comité consultatif At-Large et Comité consultatif gouvernemental participeraient de la Communauté habilitée, ce qui signifie qu'ils seront inclus dans les statuts constitutifs comme participant des décisions.

61 Les seuils présentés dans ce document ont été déterminés sur la base de cette évaluation. Si moins de 5 des organisations de soutien et des comités consultatifs de l'ICANN s'engagent à participer, ces seuils de soutien consensuel pourraient être ajustés. Ces seuils devraient également être modifiés si l'ICANN changeait pour avoir plus d'organisations de soutien ou de comités consultatifs.

62 Le CCWG-Responsabilité recommande également que dans une situation où l'utilisation d'un pouvoir communautaire concerne seulement une décision de soutenir ou de présenter une objection à ce pouvoir par quatre SO ou AC ayant pouvoir de décision, et le seuil de soutien est établi à quatre (pour les pouvoirs communautaires de bloquer un budget, d'approuver des modifications aux statuts fondamentaux ou de révoquer le Conseil de l'ICANN dans son ensemble), le pouvoir sera encore exercé valablement si trois SO ou AC donnent leur soutien et tout au plus un / une présente une objection. Cette décision considère le processus de signalisation progressive considérablement étendu maintenant proposé avant d'utiliser les pouvoirs communautaires et pour éviter le risque que ces pouvoirs ne soient pas utilisés (en particulier, le risque de rendre les changements aux statuts fondamentaux de l'ICANN effectivement impossibles).

4. Modifications de la « Deuxième proposition préliminaire sur les recommandations de la piste de travail 1 »

63 La **deuxième proposition préliminaire** présentait un processus de trois étapes (pétition, discussion, décision) basé sur le vote. Cependant, il n'y avait pas d'accord sur la manière d'attribuer et de compter les voix dans ce modèle. Les modifications apportées dans la troisième proposition préliminaire répondaient à des expressions d'inquiétude, reçues pendant la deuxième période de consultation publique, sur des concentrations de pouvoir potentielles et inattendues dans le modèle basé sur le vote.

64 Aperçu des différences :

- le nouveau modèle de prise de décisions « s'engager, intervenir progressivement, appliquer » encourage la résolution des litiges de la communauté par rapport aux décisions du Conseil d'administration au moyen d'un dialogue continu à toutes les étapes du processus plutôt que la mise en vigueur des pouvoirs de mise en application comme le but du processus.
- le processus de vote a été remplacé par la prise de décisions consensuelle. Le consensus est considéré comme atteint selon des seuils légèrement différents sur le fait de « soutenir / ne pas soutenir », selon le pouvoir de la communauté se servant du modèle de prise de décisions.

5. Exercices de simulation de crises liés à cette recommandation

- Les exercices de simulation de crises (ST) 5, 6, 7, 8, 9 10, 24,16 (finances, par un veto sur le budget) + ST9 révocation / dérogation des pouvoirs du Conseil d'administration
- ST12 (capture de la communauté)
- ST13 (prévention de la paralysie grâce aux décisions prises par consensus seulement)
- ST 27 le consensus évite l'abus dans le recours aux tribunaux
- ST28

6. Dans quelle mesure cela répond aux exigences du CWG-Supervision ?

- 65 Le CWG-Supervision exige des mécanismes de renforcement du pouvoir communautaire qui permettraient de :
- nommer et destituer les membres du Conseil de l'ICANN et destituer l'ensemble du Conseil de l'ICANN.
 - exercer un contrôle sur des décisions clés du Conseil d'administration de l'ICANN (y compris sur la supervision des fonctions IANA assurée par le Conseil d'administration de l'ICANN), à travers l'examen et l'approbation (i) des décisions du Conseil d'administration de l'ICANN concernant des recommandations découlant d'une IFR ou d'une IFR extraordinaire, et (ii) du budget de l'ICANN.
 - avoir la capacité d'approuver des amendements aux « statuts fondamentaux » de l'ICANN.
 - le mécanisme d'intervention progressive et de prise de décisions défini et recommandé par le CCWG-Responsabilité présente les processus requis pour répondre à ces exigences.

7. Dans quelle mesure cela répond aux critères de la NTIA ?

66 **Soutenir et renforcer le modèle multipartite**

- Décentraliser le pouvoir au sein de l'ICANN via une communauté « habilitée ».
 - Consolider les processus de consultation entre le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté dans les statuts constitutifs de l'ICANN
 - Mettre en place un forum communautaire public afin de garantir que toutes les voix et opinions soient entendues avant l'exercice d'un pouvoir communautaire.
 - Conserver un système de prise de décision basé sur le consensus plutôt que sur le vote.
-

67 **Préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet**

- proposer une série de procédures assurant que toutes les deux parties aient la possibilité de discuter profondément et en détail tout désaccord et d'avoir de multiples occasions de résoudre ces questions sans devoir recourir aux pouvoirs de l'électeur unique pour la responsabilité et l'applicabilité.
 - Intégrer les seuils dans les procédures pour éliminer tout risque de capture.
-

68 **Répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial**

- Comprend des délais limités, des processus transparents et des seuils correspondant afin de conserver une viabilité opérationnelle.
-

69 **Préserver le caractère ouvert de l'Internet**

- Établir un Forum communautaire public pour assurer que toutes les voix soient entendues et tous les points de vue considérés
 - Conserver une politique de participation ouverte au sein des SO/AC de l'ICANN.
-

70 **La NTIA n'acceptera pas des propositions visant à remplacer ses fonctions par une structure dirigée par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale.**

- Conserver un système de prise de décision basé sur le consensus plutôt que sur le vote.
 - Maintenir le rôle de conseil des gouvernements dans la structure des organisations de soutien et des comités consultatifs, y compris le Comité consultatif gouvernemental
 - Toutes les parties prenantes peuvent se joindre aux consultations par l'intermédiaire des SO/AC ou du Forum communautaire
-